

Département de la **SOMME**
 Arrondissement d'**AMIENS**
 Canton d'**AILLY SUR NOYE**
SISCO de l'Avre et de la Noye

Compte-Rendu du Conseil Syndical du 17 Septembre 2020 à DOMMARTIN :

Présents :

Commune de Cottenchy : M^r Gérald PATAT et M^{me} Béatrice BRIAULT
 Commune de Dommartin : Mesdames Christine MORELLE et Fabienne PERONNET
 Commune de Fouencamps : M^r Yves-Robert LECONTE
 Commune de Guyencourt : Mesdames Monique BLIN et Annie FOUGERAY
 Commune de Remiencourt : M^r Pascal TONNELIER et M^{me} Carole GILSON

Absents excusé(es) :

Commune de Cottenchy : M^r Jérémy GAWLIK
 Commune de Fouencamps : M^{me} Sylvie MONTIGNY

Représenté(es) :

Commune de Cottenchy : M^r Jérémy GAWLIK par : M^r Gérald PATAT
 Commune de Fouencamps : M^{me} Sylvie MONTIGNY par M^r Yves-Robert LECONTE

Secrétaire de séance : M^{me} Fabienne PERONNET

ORDRE DU JOUR :

- **Bilan et perspective financiers,**
- **Mise à disposition du personnel de la CCALN,**
- **Quotes – parts communales,**
- **Personnel Cantine / Garderie »,**
- **Aménagement du local Cantine / Garderie**
- **Questions diverses**

1) Bilan et perspective financiers :

Prise de connaissance et décision d'un document CCALN apporté lors de la réunion du 8 septembre entre Monsieur CLAEYMAN et Madame DACHICOURT, Mesdames BLIN et MORELLE et Monsieur GAWLIK. Il s'agit d'un comparatif du coût du service des 3 agents de restauration :

- Par « l'annualisation » à partir du service complet des agents de restauration (tableau 1)
- Par « les heures réellement faits par ces 3 agents » + prise en compte des congés payés réglementaires.

Le résultat fait apparaître un coût moins élevé par le calcul par annualisation (des horaires et des coûts).

Mesdames BLIN et FOUGERAY posent la question des différences de coûts selon les périodes et mettent en cause l'absence de base de calcul unique.

Madame MORELLE avance que le prix horaire varie puisqu'il s'agit d'une moyenne réalisée sur l'ensemble des coûts horaires de tous les agents de restauration de la Communauté (procédure adoptée en Conseil Communautaire et par le SISCO).

Madame BLIN propose un autre mode de calcul à partir d'un exemple :

Pour 24h de travail hebdo x 36 semaines = 864h + 110h de congé annuel = 974h dues coût 974h / 52 semaines soit 19h semaine.

Par annualisation l'agent serait payé 22h, soit 3h de plus par semaine. Comment l'expliquer et pourquoi l'ancienneté n'est elle pas pris en compte ?

Madame MORELLE propose de recevoir à nouveau Mr CLAEYMAN lors d'une prochaine réunion du SISCO (début octobre) afin de clarifier tous ces points et pouvoir poursuivre l'action du SISCO, actuellement bloquée par ces problèmes financiers.

Elle informe le syndicat de sa rencontre avec Mr SQUIBAN, Trésorier Public de Moreuil (le 17 septembre matin).

Celui-ci avait calculé l'ensemble des factures impayées à ce jour, pour lesquelles des titres de recette, voire des lettres de relance, ont été transmises.

Le montant de ces impayés est de 53 862.78 € (pour les ATSEM et les agents de restauration en 2019 et 2020).

Selon nos budgets (compte administratif et BP 2020), nous pourrions payés cette « dette » sur fin 2020 et 2021.

Il nous assure de la possibilité financière du SISCO de régler ces impayés, aux vues des budgets (report de fonctionnement de 44 129.87 € + 65 017,87 € budgétés au BP 2020, en dépenses de fonctionnement chapitre 12).

Cependant il n'a pas de trace des impayés de 2018 (total de 37 786.54€), signalés par Madame MORELLE.

Il est demandé aux représentants des communes de vérifier l'état du paiement des quotes-parts de chacune (recette indispensable).

Il est proposé d'effectuer une réunion pour l'établissement des quotes-parts. Qui souhaite participer ? Mr Yves-Robert LECONTE, Mesdames Monique BLIN, Annie FOURGERAY, Carole GILSON et Fabienne PERONNET se proposent. Une réunion est prévue le Mercredi 25 Novembre à 18h.

2) Mise à disposition du personnel de la CCALN :

Madame Christine MORELLE indique aux membres du bureau que nous avons reçu les conventions de mise à disposition pour le personnel de la CCALN concernant les agents de restauration et le secrétariat du SISCO. Après avoir vérifié celle-ci dès réception, Christine MORELLE a pris contact avec la CCALN afin de les avertir que celles-ci comportaient des erreurs et a demandé de bien vouloir rectifier celle-ci pour délibérer.

À ce jour, nous ne pouvons prendre aucune décision n'ayant pas reçu les conventions rectifiées de leur part.

3) Quotes-parts communales 2020 :

Madame la Présidente, présente, expose et propose aux membres du SISCO la répartition par commune pour 2020 compte tenu des dépenses 2019.

QUOTES-PARTS COMMUNALES 2020				
COMMUNES	foncT. cantine	fonct. écoles	coopérat. scolaires	TOTAL
COTTENCHY	6 424 €	-2 124.32€	1 152 €	5 451.68 €
DOMMARTIN	4 629 €	1 961.04 €	706 €	7 296.04 €
FOUENCAMPS	1 925 €	2 825.48 €	422 €	5 172.48 €
GUYENCOURT	1 787 €	-1 598.60 €	360 €	548.40 €
REMIENCOURT	2 338 €	-1 062.56 €	356 €	1 631.44 €
TOTAL	17 103 €	1.04 €	2 996 €	20 100 €

Après délibération, les membres du SISCO acceptent à 9 voix pour et une abstention la répartition par commune pour 2020.

4) Internet pour le SISCO :

Madame la Présidente informe les membres du bureau qu'une live-box pro a été mise en place à la Cantine pour que la responsable puisse effectuer la comptabilité.

C'est un forfait de 45 €, mais le téléphone fixe ne fonctionnant pas, l'utilisation d'Internet est impossible. Les membres souhaitent connaître la durée de l'engagement du contrat

5) Coopérative Scolaire :

Elle est approvisionnée par les communes (voir document « quotes-parts ») et est redistribuée à l'association « les écoles du Val de Noye » (pour le financement de la classe transplantée pour les élèves de Remiencourt) et à « l'association cantine ». Madame la Présidente s'engage à vérifier l'état de cette association, des versements et des dépenses qui y sont réalisés

Chaque commune donne aussi une certaine somme à la coopérative scolaire mais les enseignantes se sont plaintes car toutes les écoles n'ont pas cet avantage.

Christine MORELLE fait le point rapidement et demandera le règlement de la part SISCO de la coopérative à Florence VANWESEMAEL (enseignante à Remiencourt).

6) Organisation cantine / garderie :

Mesdames Christine MORELLE et Fabienne PERONNET sont venues observer le déroulement de la cantine / garderie le jeudi 3 septembre 2020 de 11h30 à 13h30. Suite au COVID-19 un double service de restauration a été mis en place. Les enfants des écoles de Remiencourt et Guyencourt mangent au 1^{er} service, les enfants des écoles de Cottenchy, Dommartin et Fouencamps mangent au 2^e service.

L'avantage est qu'ils sont moins nombreux, les enfants restent par classe. Est-ce plus silencieux ?

L'inconvénient est que Christelle WAREMBOURG est seule en cantine (avec environ 25 enfants dont les petits de Maternelle, heureusement aidés par Lydie LEROY, ATSEM à Cottenchy) quand Edwige BERNARD est seule, en surveillance dans la cour de l'école (avec parfois plus de 30 enfants)

Actuellement le protocole sanitaire (notamment le lavage systématique des mains) prend beaucoup de temps. Le service est lent mais les enfants n'ont pas le droit de se servir des plats chauds. Le pain et l'eau sont servis avant l'arrivée des enfants

L'entrée pourrait-elle être laissée en service par les enfants (les plus grands) ?

L'ambiance est assez bruyante

Les enfants de maternelle sont très fatigués (repas vers 12h45/13h) et mangent peu

L'aide de M^{me} LEROY pendant l'arrivée et la prise du repas par les petits est essentielle mais certains jours, elle doit les quitter en cours de repas pour reprendre le bus et accompagner 1 enfant de maternelle de Fouencamps vers l'école. Christine prendra contact afin d'éclaircir la situation et proposer une très légère modification du circuit de car permettant à M^{me} LEROY de rester avec les petits pendant la durée du repas

Au vu de ces difficultés pour les enfants de maternelle, le syndicat se propose d'envisager l'accueil de la restauration à la Salle des fêtes de Cottenchy, on pourrait servir les petits sur plateau et mettre en place un self pour les grands.

Transport scolaire : changement au retour du midi : après Dommartin (13h42), passage à Fouencamps (13h47) pour prendre l'enfant de maternelle qui se rend à Cottenchy (école).

M^{me} la Directrice de l'école de Cottenchy est questionnée sur ce point.

Les services du transport scolaire de la Région, et le transporteur Taquet sont informés de cette demande de modification du circuit.

Questions diverses :

La commune de Dommartin prend en charge désormais le nettoyage des toilettes et de l'école (protocole COVID).

Une prochaine réunion est prévue le Mardi 13 Octobre à 18h à la salle des fêtes de Dommartin pour la présentation et l'évaluation des coûts des agents par M^r CLAEYMAN et M^{me} DACHICOURT du service RH de la CCALN.

La séance est levée à 22h00

La Présidente,
Christine MORELLE